

# Association pour la Gestion Interplie Basse Normandie

(AGIBN)

1

## APPEL A PROJETS ANNEES 2020-2021

- **3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi » ;**
- **3.9.1.2 "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"**
- **3.9.1.3 "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"**

**PLIE du Pays de Caen**

**PLIE du Cotentin**

**PLIE du Pays d'Auge Nord**

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE L'AGIBN</b>	<b>Page 3</b>
<b>2. CADRE DE REFERENCE EUROPEEN</b>	<b>Page 5</b>
<b>3. OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS</b>	<b>Page 6</b>
<b>4. CAHIERS DES CHARGES SPECIFIQUE</b>	
• 4.1 PLIE DU PAYS DE CAEN	<b>Page 8</b>
• 4.2 PLIE DU COTENTIN	<b>Page 12</b>
• 4.3 PLIE DU PAYS D'AUGE NORD	<b>Page 16</b>
• 4.4 ANIMATION TERRITORIALE ET LA MISE EN ŒUVRE DES PLIE SUR CHACUN DES 3 TERRITOIRES	<b>Page 21</b>
<b>5. CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES</b>	<b>Page 22</b>
<b>6. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS</b>	<b>Page 23</b>
<b>7. CONVENTIONNEMENT DU BENEFICIAIRE RETENU</b>	<b>Page 23</b>
<b>8. DELAIS</b>	<b>Page 24</b>
<b>9. GLOSSAIRE</b>	<b>Page 25</b>

## 1. PRESENTATION GENERALE DE L'AGIBN

► **L'AGIBN** (Association de Gestion InterPLIE Basse-Normandie), association loi 1901, a été créée en 2013 pour **mutualiser les activités de gestion administrative et financière des fonds européens des 3 PLIE ex Bas-Normands**.

**Ses 3 membres constitutifs** sont :

- La Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin (MEF), porteuse du PLIE du Cotentin,
- Caen La Mer Emploi et Compétences (CALMEC), porteuse du PLIE du Pays de Caen,
- Le Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord (SMISPPA), porteur du PLIE du Pays d'Auge Nord

3

Dans le cadre du Programme Opérationnel National "Emploi et Inclusion" 2014-2020, l'Etat a délégué à l'AGIBN la gestion de crédits FSE. Ainsi en tant **qu'Organisme Intermédiaire** au sens du règlement CE n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006, l'AGIBN assure le portage juridique d'une convention de gestion en subvention globale de crédits FSE sur la période 2015-2019 pour le compte des 3 PLIE ex Bas-Normands adhérents.

A ce titre, l'AGIBN a notamment pour missions :

- Le lancement des appels à projets sur la base des orientations politiques et stratégiques définies par les instances de gouvernance des 3 PLIE bas-normands,
- La sélection des projets qui contribueront à la mise en œuvre des plans d'actions annuels des PLIE et leur programmation,
- Le conventionnement des porteurs de projets, la réalisation des opérations de contrôle des opérations conventionnées,
- Le paiement des crédits européens.

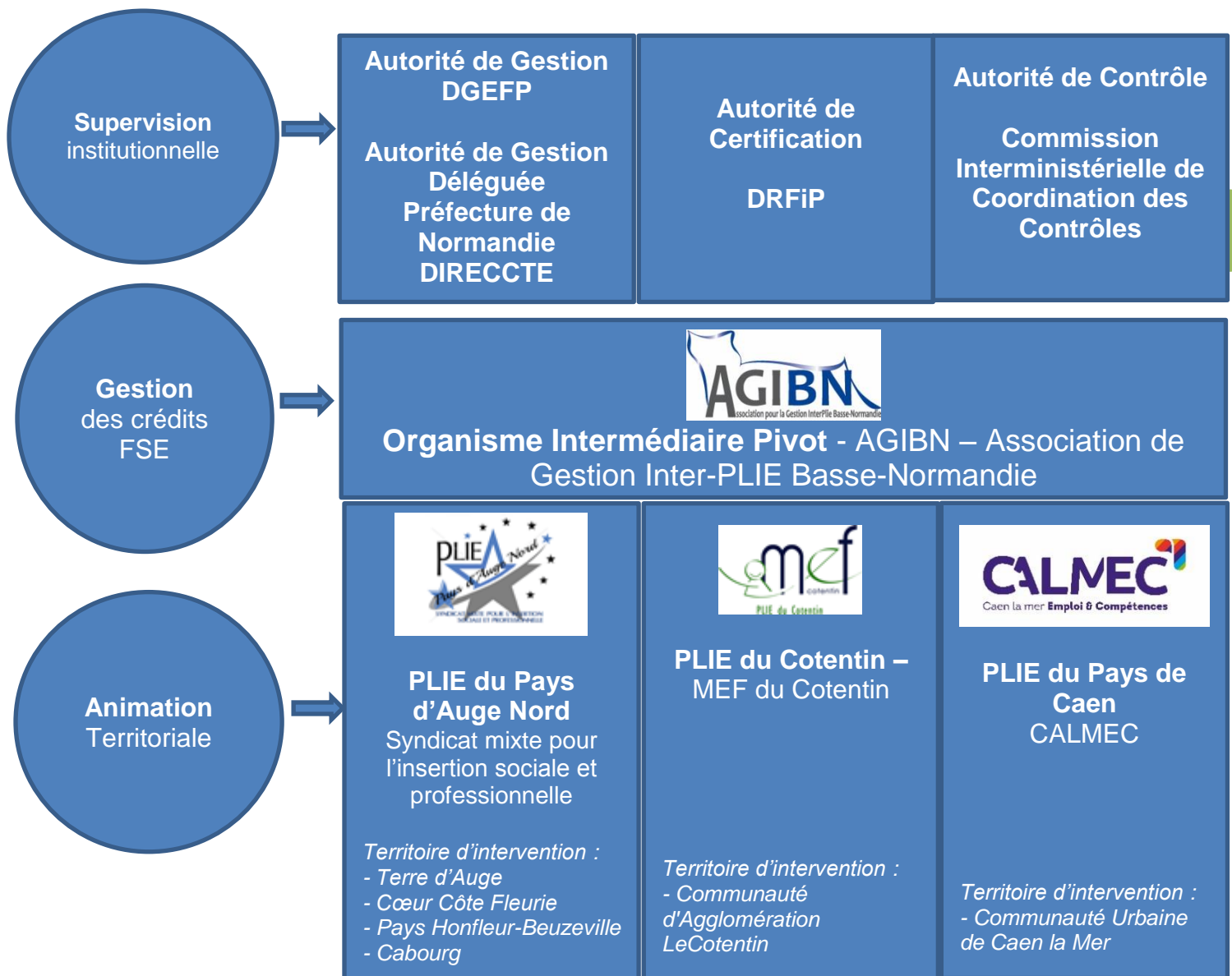
L'AGIBN dispose d'une **équipe dédiée à la réalisation de ces missions de gestion** : des gestionnaires FSE et un comité de coordination.

► **Chaque PLIE membre de l'AGIBN définit** dans son protocole d'accord **le cadre stratégique, politique et organisationnel de son dispositif sur son territoire de compétence et assure la responsabilité de sa mise en œuvre**. Le comité de pilotage, instance de gouvernance du PLIE, a notamment pour missions :

- D'assurer le pilotage politique et stratégique du PLIE,
- De fixer les orientations qui servent de base à l'élaboration du plan d'actions annuel du PLIE,
- D'émettre un avis sur les projets proposés sur son territoire en réponse aux appels à projets de l'AGIBN,
- D'évaluer le dispositif.

Chaque PLIE dispose d'une **équipe dédiée à l'animation du dispositif**.

## Schéma de fonctionnement de l'AGIBN



## 2. CADRE DE REFERENCE EUROPEEN

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du **Programme Opérationnel National FSE « Emploi et Inclusion » 2014-2020**

(<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>)

Le PO National a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de trois objectifs thématiques.

- **Axe 1 : « Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi »**
- **Axe 2 : « Développer l'emploi, Anticiper les mutations économiques et Sécuriser les parcours professionnels »**
- **Axe 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».**

Les PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) s'inscrivent sur :

- L'axe 3 « **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion** » ;
- L'objectif thématique 3.9 « **Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination** » ;
- La priorité d'investissement 3.9.1 « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »
- Les objectifs spécifiques :
  - **3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi » ;**
  - **3.9.1.2 "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"**
  - **3.9.1.3 "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"**

### ➤ Les principes d'intervention du Fonds Social Européen :

- **Additionnalité** : la contribution du FSE ne se substitue pas aux dépenses structurelles publiques ou assimilables d'un Etat membre de la Communauté Européenne. Par conséquent, les PLIE interviennent pour impulser de nouvelles actions ou renforcer les actions existantes. En aucun cas, il n'engage des actions « concurrentes » à ce qui existe déjà sur le territoire. En revanche, il peut apporter des moyens supplémentaires pour les renforcer.
- **Subsidiarité** : L'équipe en charge de l'animation des PLIE délègue, autant que faire se peut, les missions et actions à ses partenaires (Référénts de Parcours, bénéficiaires, ...) avec lesquels sont passées des conventions d'objectifs.
- **Coordination et partenariat** : la fonction centrale des PLIE est d'impulser et de coordonner les actions au profit des participants pour que ceux-ci puissent bénéficier de parcours d'insertion les plus dynamiques possibles débouchant sur un emploi.
- **Eligibilité** : Dans le cadre des PLIE, une opération n'est éligible qu'à la condition qu'elle s'adresse directement aux participants des PLIE.

- **Egalité entre les hommes et les femmes et non-discrimination** : L'égalité entre les hommes et les femmes, priorité de l'Union Européenne, doit être systématiquement intégrée dans toutes les opérations soutenues par le FSE :
  - soit de manière spécifique, dans une opération visant à corriger les inégalités existantes entre les hommes et femmes,
  - soit de manière transversale, quelle que soit la thématique de l'opération, en prenant en compte les différences de conditions et de besoins des femmes et des hommes.
- **La publicité du FSE** : Le respect de l'obligation de publicité est un des enjeux majeurs d'une meilleure information sur l'intervention communautaire. Cette obligation fait l'objet d'une vérification systématique des organismes de contrôle et son non-respect est susceptible d'entraîner le reversement de la subvention européenne. Le bénéficiaire d'une aide du FSE est donc chargé d'informer les parties prenantes du projet (participants, bénéficiaires, partenaires...) du concours financier du FSE.

### 3. OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS

L'instruction DGEFP 2009-22 du 08 juin 2009 précise :

**« Les PLIE constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles associant à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et / ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».**

L'intervention des PLIE comporte ainsi deux grands volets :

- **L'organisation et la coordination de parcours d'accompagnement individualisé et renforcé** permettant une insertion professionnelle durable des publics en difficulté d'accès à l'emploi,
- La **mise en œuvre d'une offre d'insertion innovante et/ou complémentaire au droit commun existant sur leur territoire** afin d'améliorer le parcours d'accès à l'emploi de ces publics.

Les PLIE sont des dispositifs structurant de la gouvernance et de l'animation des politiques territoriales d'inclusion ; ce sont également des vecteurs de la construction de solutions de proximité novatrices.

Les opérations mises en œuvre dans le cadre des PLIE doivent **compléter l'intervention des référents de parcours PLIE**, pilier principal des parcours, et apporter à ces derniers des réponses et des outils pour l'avancée des parcours des participants.

L'objet de cet appel à projets consiste à identifier des projets permettant la construction et la coordination de parcours sur les territoires respectifs des 3 PLIE.

Toute proposition d'intervention, pour être retenue, sera donc abordée à la fois sous l'angle de l'intérêt dans les parcours des participants, de la complémentarité par rapport à l'action des référents de parcours, **et de la complémentarité par rapport aux actions de droit commun.**

7

Les actions peuvent se conduire de façon individuelle ou collective. Elles ne font pas l'objet de rémunération (sauf action spécifique), les participants gardent leur statut initial.

Cet appel à projet est commun et concerne les territoires des 3 PLIE. Cependant, des cahiers des charges spécifiques sont établis pour chacun des 3 territoires.

**Les projets proposés peuvent couvrir une période de réalisation allant du 01/01/2020 au 31/12/2021.**

**Conformément à la ligne de partage définie avec la DIRECCTE Normandie, seules les actions de soutien aux personnes sont éligibles à l'objectif spécifique 3.9.1.2 : "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion" pour ce qui concerne cet appel à projets.**

## 4. CAHIERS DES CHARGES SPECIFIQUES

### • 4.1 Cahier des charges pour le PLIE du Pays de Caen

Ce schéma permet d'avoir une vue d'ensemble sur la typologie des actions attendues selon l'étape (annexe 2) dans laquelle se trouve le participant du PLIE en parcours d'insertion professionnelle. Des exemples d'opérations programmées en 2019 y sont représentées.



#### OS. 3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi »

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
<b>ACCOMPAGNEMENT RENFORCE PLIE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction et coordination de parcours d'insertion professionnelle pour accéder à l'emploi durable et/ou à la formation qualifiante</li> <li>• Accompagnement individualisé et renforcé</li> <li>• Poursuite des parcours déjà engagés au cours du 5ème protocole 2015/2020</li> <li>• Nouvelles intégrations dans le PLIE</li> <li>• Travail en réseau sur le territoire de Caen la mer</li> </ul>	<p>Financement de postes d'Accompagnateurs de Parcours Professionnel au sein de structures déjà existantes sur le territoire de l'Agglomération Caen la mer pour compléter l'offre d'accompagnement des publics en voie d'exclusion sociale et professionnelle. Un Accompagnateur de Parcours Professionnel (APAP) devra accompagner en file active 60 participants pour un Equivalent Temps Plein <b>d'après un cahier des charges spécifique décrivant les missions attendues</b>, (annexe 1).</p>



<b>PLIE du Pays de Caen (suite)</b>	
<b>Objectifs visés</b>	<b>Modalités de mise en œuvre ciblées</b>
<b>CHANTIERS D'INSERTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la création de nouveaux chantiers</li> <li>• Proposer un accompagnement complémentaire, en articulation à celui des APAP</li> <li>• Permettre la construction de parcours d'insertion en s'appuyant sur des mises en situation professionnelle</li> <li>• Elaborer et valider un projet professionnel</li> <li>• Permettre la professionnalisation et la montée en compétences des participants (ex : dans le bâtiment : formation à la sécurité au travail, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de places en finançant des places sur des chantiers parfois déjà existants pour permettre l'accès à des postes d'insertion à des publics qui n'ont pas l'accès au droit commun (exemple des DELD, ASS, jeunes) et compléter ainsi l'offre du territoire.</li> <li>• Des <b>interventions spécifiques et innovantes pour les participants du PLIE</b> en termes d'accompagnement et/ou de formation sont attendues.</li> </ul>
<b>ACTIONS DE PREPARATION DES PARTICIPANTS DU PLIE A L'ACCES A L'EMPLOI/MISE EN EMPLOI ACCOMPAGNEE/ACCES ET INTEGRATION DANS L'EMPLOI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remobilisation et Validation de projet professionnel</li> <li>• Connaissance des secteurs et de l'activité économique locale (secteurs et métiers en tension)</li> <li>• Diversification des choix professionnels vers des métiers emplois ou secteurs en tension et/ou considérés comme traditionnellement réservés aux femmes ou aux hommes, avec prise en compte des attentes personnelles et professionnelles</li> <li>• Exploration des atouts, capacités et compétences mobilisables dans un objectif de (re)valorisation, de reconnaissance et de mise en confiance dans la recherche d'emploi et dans l'engagement et les prés requis nécessaires à une intégration réussie</li> <li>• <b>Mises en relation avec des entreprises afin de se confronter à la réalité concrète du travail (PIMP, PMSMP, missions...)</b></li> <li>• Travail sur des Techniques de Recherche d'Emploi innovantes (TRE)</li> <li>• <b>Accès à l'emploi durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'actions collectives de remobilisation, de mises en situation professionnelle accompagnée de participants pour compléter le droit commun. Une forte individualisation sera attendue.</li> <li>• Financement d'actions innovantes et/ou expérimentales de "Nouvelles Techniques de Recherche d'Emploi.</li> <li>• <b>Financement d'actions permettant l'accès à l'emploi durable par des mises en relations sur des offres durables.</b> Des partenariats seront attendus avec les branches professionnelles. Des réponses en lien avec les projets de GPECT du territoire pourront être proposées.</li> </ul>

<b>PLIE du Pays de Caen (suite)</b>	
<b>Objectifs visés</b>	<b>Modalités de mise en œuvre ciblées</b>
<b>OPERATIONS TRANSVERSALES</b> <b>IDENTIFICATION ET RESOLUTION DES FREINS PERIPHERIQUES : Isolement, Mobilité, Linguistiques, Estime de soi, présentation, communication y compris les outils numériques...</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique aux APAP pendant le parcours, regard croisé</li> <li>• Travail sur l'orientation professionnelle</li> <li>• Développement des qualités et aptitudes attendues par les recruteurs. Il s'agit de travailler sur les compétences comportementales (les « soft skills »), pour permettre aux participants du PLIE de susciter l'intérêt des employeurs potentiels et rendre plus performantes leurs offres de service aux recruteurs</li> <li>• Apport de réponses concrètes/Proposition de solutions à des problématiques déjà identifiées</li> <li>• Identification/Confirmation de freins supposés</li> <li>• Pédagogie adaptée aux participants du PLIE</li> <li>• <b>Spécificités sur le numérique</b> : Une attention particulière est attendue sur les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux outils digitaux,</li> <li>- Permanences connectées accompagnées ou en libre-service, en s'appuyant sur l'offre de service existante,</li> <li>- Diagnostic de compétences numériques,</li> <li>- Ateliers d'inclusion numérique (visant à acquérir un premier niveau d'autonomie),</li> <li>- Accès à du matériel reconditionné,</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'actions permettant de lever les freins périphériques à l'emploi. Selon la thématique choisie par l'opérateur, l'action pourra porter sur un seul frein. Le PLIE pourrait financer des opérations complémentaires au droit commun ou expérimenter de nouvelles opérations.</li> <li>• Des actions d'orientation professionnelles ciblées pour des personnes en attente de RQTH et/ou devant envisager une reconversion professionnelle pour inaptitudes physiques sont également attendues sur cet axe.</li> <li>• <b>Des actions en Entrées et Sorties permanentes sont particulièrement attendues sur cet axe.</b></li> <li>• <b>Une attention particulière est attendue sur la communication non verbale (posture, présentation...) liée aux rencontres avec des professionnels pour des mises en situation ou des prises de poste.</b></li> </ul>

**PLIE du Pays de Caen (suite)**

**OS. 3.9.1.2 : "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"**

**Objectifs visés**

**Modalités de mise en œuvre ciblées**

**CHARGE(E) DE RELATION ENTREPRISE**

- Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser l'accès à l'emploi et l'intégration durable des participants
- Appui technique à l'équipe des Accompagnateurs de Parcours Professionnel PLIE et interface entre les participants et les entreprises du bassin d'emploi dans les étapes d'accès à l'emploi, l'intégration et le suivi dans l'emploi des 6 premiers mois de contrat (CDI ou CDD d'au moins 6 mois, hors contrats aidés)
- Conception d'actions innovantes en réponse aux besoins identifiés des entreprises et des participants
- Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination à l'emploi et à la formation.

- **Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi :**
  - Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables,
  - Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises.
- **Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises :**
  - Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...),
  - Apport de conseils auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi,
  - Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autres opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise,
  - Parrainage de demandeurs d'emploi par des professionnels de l'entreprise
  - Mobilisation des événements du territoire en termes de cafés de l'emploi, de jobs dating, pour mettre en relation des recruteurs et des participants du PLIE sur des offres d'emploi réelles.
- La mobilisation des dispositifs portés par CALMEC et le développement du partenariat (Clauses, RH TPE) sont attendus.
- Voir annexe 1 Bis

• **4.2 Cahier des charges pour le PLIE du Cotentin**

Cf. en **annexe 3** une présentation du PLIE du Cotentin

**OS. 3.9.1.1 "Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi"**

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
<b>ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET RENFORCE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un accompagnement personnalisé pour chaque participant du PLIE</li> </ul>	Financement des postes de référents de parcours selon un cahier des charges unique spécifiant les missions attendues et joint en <b>annexe 4</b>
<b>METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remobilisation sur le projet professionnel</li> <li>Accompagnement dans le dépassement des freins (valorisation de la personne, gestion de la relation à l'autre...)</li> <li>Apprentissage (ou réapprentissage) de la vie professionnelle, des exigences et des contraintes qui y sont liées, des compétences relationnelles et comportementales, des règles de vie en entreprise (rythme de travail, gestion des relations en collectivité, relation à la hiérarchie...)</li> <li>Evaluation des compétences et des capacités dans le cadre de mises en situation de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Actions de remobilisation des participants du PLIE et de résolution des freins périphériques à l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur la prise de confiance, le développement de l'estime de soi, la valorisation des compétences professionnelles et personnelles, la présentation esthétique, l'hygiène</li> <li>- Actions utilisant le sport, la culture comme levier de mobilisation/socialisation, favorisant le développement de liens sociaux, le développement de la prise d'initiatives et de l'échange avec son environnement</li> <li>- Groupes d'échanges (exemple : rencontres métiers, échanges de savoirs, de pratiques...) permettant aux personnes d'appréhender au mieux les changements occasionnés par la prise d'activité (organisation familiale, articulation temps professionnel/temps personnel), de verbaliser les difficultés, de les relativiser, d'échanger sur ses pratiques et d'envisager des solutions.</li> </ul> </li> <li><b>Actions de mise en situation professionnelle accompagnée des participants du PLIE :</b> Mobilisation de l'offre d'insertion par l'activité économique (ateliers chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion), avec une intervention du PLIE pour renforcer les moyens permettant :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction des parcours d'insertion professionnelle,</li> <li>- La professionnalisation et la montée en compétences des personnes,</li> <li>- La validation des acquis de l'expérience,</li> <li>- Le rapprochement avec le secteur économique pour développer l'immersion en entreprise</li> </ul> </li> </ul>

### METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (suite)

- Actions de développement de la mobilité des participants du PLIE :
  - Préparation des participants au passage du permis B dans le cadre d'actions collectives avec une pédagogie adaptée à un public pouvant présenter des difficultés d'apprentissage
  - Action innovante permettant de travailler les freins à la mobilité

### STRUCTURER LE PROJET PROFESSIONNEL ET CONSOLIDER LES COMPETENCES

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement dans l'élaboration, la confirmation ou la consolidation du projet professionnel.</li> <li>• Accompagnement du changement de projet professionnel (changement rendu nécessaire par une évolution dans la vie personnelle du participant ou par un contexte d'emploi peu porteur par rapport à ses compétences actuelles).</li> <li>• Acquisition ou développement des compétences par la formation en privilégiant les méthodes d'apprentissage permettant de dépasser les éventuels blocages liés à des "expériences scolaires" difficiles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions pour la construction ou la consolidation du projet :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'intérêt de la formation et de la qualification,</li> <li>- Aide à l'élargissement des choix professionnels par la découverte des métiers,</li> <li>- Information sur les secteurs et les métiers porteurs d'emplois,</li> <li>- Confrontation du projet professionnel à la réalité du monde du travail et de ses contraintes personnelles,</li> <li>- Soutien à la recherche et au suivi de stage/période d'immersion en entreprise afin de découvrir des métiers et/ou d'évaluer les compétences.</li> </ul> </li> <li>• Actions de pré-qualification, actions préparatoires à l'emploi :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondant aux opportunités locales, avec une pédagogie adaptée combinant enseignements théoriques et mise en situation de travail,</li> <li>- Permettant aux personnes d'acquérir ou de perfectionner les gestes techniques professionnels nécessaires pour accéder à l'emploi visé.</li> </ul> </li> <li>• Actions favorisant la maîtrise des outils numériques.</li> <li>• Financement ou cofinancement de formations individuelles au moyen d'une enveloppe budgétaire dont les missions de gestion sont spécifiées dans un cahier des charges et joint en <b>annexe 5</b>.</li> </ul> |
|--|--|

**FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des techniques de recherche d'emploi</li> <li>• Accompagnement soutenu des participants dans leur recherche d'emploi, en particulier en mettant en œuvre des démarches innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation à la maîtrise des techniques de recherche d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils et outils pour élaborer les supports de la recherche d'emploi (CV, lettres de motivation...), avec notamment une prise en compte des supports innovants (réseaux sociaux...).</li> <li>- Préparation à l'acquisition des codes et usages de l'entreprise et à l'acquisition des qualités et aptitudes attendues par les recruteurs (travail sur les compétences comportementales).</li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagnement en situation d'emploi pour une intégration pérenne dans le poste</b></li> </ul>
--	--

**OS. 3.9.1.2 : "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"**

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
-----------------	------------------------------------

**DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES DU BASSIN D'EMPLOI**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables,</li> <li>- Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises.</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...),</li> <li>- Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi,</li> <li>- Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autres opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise,</li> </ul> </li> </ul>
---	---

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Parrainage de demandeurs d'emploi par des professionnels de l'entreprise</li><li>- Organisation de cafés de l'emploi, de jobs dating, pour mettre en relation des recruteurs et des participants du PLIE sur des offres d'emploi réelles.</li></ul> |
|--|---|

• **4.3 Cahier des charges pour PLIE du Pays d'Auge Nord**

<b>3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi »</b>	
<b>Objectifs visés</b>	<b>Modalités de mise en œuvre ciblées</b>
<b>ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET RENFORCE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un accompagnement personnalisé pour chaque participant du PLIE</li> </ul>	Financement des postes de référents sur la base de 70 personnes en file active pour un équivalent temps plein selon un cahier des charges unique spécifiant les missions attendues. (les personnes mises « en veille » sont exclues des portefeuilles).
<b>METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remobilisation sur le projet professionnel</li> <li>Accompagnement dans le dépassement des freins (valorisation de la personne, gestion de la relation à l'autre...)</li> <li>Apprentissage (ou réapprentissage) de la vie professionnelle, des exigences et des contraintes qui y sont liées, des compétences relationnelles et comportementales, des règles de vie en entreprise (rythme de travail, gestion des relations en collectivité, relation à la hiérarchie...)</li> <li>Evaluation des compétences et des capacités dans le cadre de mises en situation de travail</li> <li>Donner ou redonner un « sens » à la logique du parcours PLIE aux participants comme aux intervenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Actions de remobilisation des participants du PLIE et de résolution des freins périphériques à l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur la prise de confiance, le développement de l'estime de soi, la valorisation des compétences professionnelles et personnelles, la présentation esthétique, l'hygiène,</li> <li>- Actions utilisant le sport, la culture comme levier de mobilisation/socialisation, favorisant le développement de liens sociaux, le développement de la prise d'initiatives et de l'échange avec son environnement</li> <li>- Groupes d'échanges (exemple : rencontres métiers, échanges de savoirs, de pratiques...) permettant aux personnes d'appréhender au mieux les changements occasionnés par la prise d'activité (organisation familiale, articulation temps professionnel/temps personnel), de verbaliser les difficultés, de les relativiser, d'échanger sur ses pratiques et d'envisager des solutions.</li> <li>- Intégration d'actions collectives « incontournables » dans le parcours.</li> </ul> </li> <li><b>Actions de mise en situation professionnelle accompagnée des participants du PLIE :</b> <p>Mobilisation de l'offre d'insertion par l'activité économique (ateliers chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion), avec une intervention du PLIE pour renforcer les moyens permettant :</p> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction des parcours d'insertion professionnelle,</li> <li>- La professionnalisation et la montée en compétences des personnes,</li> <li>- La validation des acquis de l'expérience,</li> <li>- Le rapprochement avec le secteur économique pour développer l'immersion en entreprises.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions de développement de la mobilité des participants du PLIE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des participants au passage du permis B dans le cadre d'actions collectives avec une pédagogie adaptée à un public pouvant présenter des difficultés d'apprentissage</li> <li>- Action innovante permettant de travailler et/ou de lever les freins à la mobilité</li> </ul> </li> </ul>
--	--

**CONSOLIDER LE PROJET PROFESSIONNEL PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement dans l'élaboration, la confirmation ou la consolidation du projet professionnel.</li> <li>• Accompagnement du changement de projet professionnel (changement rendu nécessaire par une évolution dans la vie personnelle du participant ou par un contexte d'emploi peu porteur par rapport à ses compétences actuelles).</li> <li>• Acquisition ou développement des compétences par la formation en privilégiant les méthodes d'apprentissage permettant de dépasser les éventuels blocages liés à des "expériences scolaires" difficiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions de conseil en orientation professionnelle individualisé.</b></li> <li>• <b>Actions pour la construction ou la consolidation du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'intérêt de la formation et de la qualification,</li> <li>- Aide à l'élargissement des choix professionnels par la découverte des métiers,</li> <li>- Information sur les secteurs et les métiers porteurs d'emplois,</li> <li>- Confrontation du projet professionnel à la réalité du monde du travail et de ses contraintes personnelles,</li> <li>- Soutien à la recherche et au suivi de stage/période d'immersion en entreprise afin de découvrir des métiers et/ou d'évaluer les compétences.</li> </ul> </li> <li>• <b>Actions favorisant de développement des capacités d'apprentissage.</b></li> <li>• <b>Actions de pré-qualification, actions préparatoire à l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondant aux opportunités locales, avec une pédagogie adaptée combinant enseignements théoriques et mise en situation de travail,</li> <li>- Permettant aux personnes d'acquérir ou de perfectionner les gestes techniques professionnels nécessaires pour accéder à l'emploi visé.</li> </ul> </li> </ul> <p>(Financement ou cofinancement de formations</p>
--	--

	individuelles.)
<b>FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des techniques de recherche d'emploi</li> <li>• Accompagnement soutenu des participants dans leur recherche d'emploi, en particulier en mettant en œuvre des démarches innovantes</li> <li>• Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises</li> <li>• Accompagnement en situation d'emploi pour une intégration pérenne dans le poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation à la maîtrise des techniques de recherche d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation à l'entretien de recrutement, à la prise de poste, à l'acquisition des codes et usages de l'entreprise,</li> <li>- Conseils et outils pour élaborer les supports de la recherche d'emploi (CV, lettres de motivation...), avec notamment une prise en compte des supports innovants (réseaux sociaux...).</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables,</li> <li>- Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises.</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...),</li> <li>- Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi,</li> <li>- Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autres opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise.</li> </ul> </li> </ul>

<b>PLIE du Pays d'Auge Nord (suite)</b>	
<b>Objectifs visés</b>	<b>Modalités de mise en œuvre ciblées</b>
<b>- Orientation transversale -</b> <b>PROMOTION DE LA DIVERSITE ET LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION A L'EMPLOI ET A LA FORMATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre acteur du plan d'actions territorial en soutenant les initiatives en faveur de la lutte contre les discriminations à l'emploi et à la formation.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants du PLIE particulièrement concernés par cette problématique sont ceux qui pourraient être potentiellement victimes de discrimination en raison de leur âge (45 ans et plus), de leur sexe (les femmes), de leur apparence physique, de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie.</li> </ul> </li> <li>• Ces actions devront permettre à ce public :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- De se repositionner comme véritable offreurs de compétences,</li> <li>- De développer leurs capacités à communiquer de manière valorisante et convaincante sur leur parcours professionnel et sur leurs compétences,</li> <li>- D'être coaché dans ses démarches.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attention particulière sera portée aux projets permettant de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur les freins à l'emploi des personnes concernées pour favoriser leur autonomie dans l'accès à l'emploi,</li> <li>- Favoriser le rapprochement de ces publics avec l'entreprise (en particulier prospection ciblée),</li> <li>- Mobiliser les réseaux d'employeurs dans le cadre de démarches de placement,</li> <li>- Des rencontres directes avec les employeurs.</li> <li>- Une amélioration de la représentation personnelle</li> </ul> </li> </ul>

### 3.9.1.2 "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"

#### PLIE du Pays d'Auge Nord (suite)

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
<b>DEVELOPPEMENT DES PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES DU BASSIN D'EMPLOI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises</li> <li>• Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination à l'emploi et à la formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables,</li> <li>- Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises.</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...),</li> <li>- Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi,</li> <li>- Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autre opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise.</li> <li>- Favoriser le rapprochement de ces publics avec l'entreprise (en particulier prospection ciblée),</li> <li>- Mobiliser les réseaux d'employeurs dans le cadre de démarches de placement,</li> <li>- Des rencontres directes avec les employeurs.</li> <li>- Une amélioration de la représentation personnelle</li> </ul> </li> </ul>

- **4.4. Concernant l'animation territoriale et la mise en œuvre des PLIE sur chacun des 3 territoires :**

**3.9.1.3 "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"**

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
<b>ANIMATION TERRITORIALE ET MISE ŒUVRE DES PLIE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'animation globale du dispositif dans le respect des orientations et objectifs définis dans le protocole d'accord du PLIE et dans le Programme opérationnel national du FSE.</li> <li>• Assurer une ingénierie de projets.</li> <li>• Assurer l'animation partenariale avec les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PLIE (bénéficiaires, collectivités locales et territoriales, partenaires institutionnels, acteurs du secteur économique structure d'accueil, organisme de formation...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des instances de pilotage et des instances techniques du PLIE.</li> <li>• Animation du réseau de référents de parcours.</li> <li>• Organisation de la coordination et la gestion des parcours des participants du PLIE.</li> <li>• Mise en œuvre des outils permettant d'assurer la traçabilité des parcours des participants du PLIE.</li> <li>• Réalisation de diagnostic sur les besoins des publics.</li> <li>• Ingénierie de projets.</li> <li>• Mobilisation du secteur économique, des collectivités locales et territoriales et des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des projets.</li> <li>• Coordination du réseau de bénéficiaires (structures d'insertion, associations, organismes de formation, groupement d'entreprises...).</li> <li>• Communication sur les plans d'actions annuels.</li> <li>• Réalisation des plans d'actions annuels du PLIE.</li> </ul>

## 5. CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les réponses à cet appel à projets devront obligatoirement être transmises via la plateforme de dématérialisation « Ma démarche FSE » à l'adresse suivante :  
[https://ma-demarche-fse.fr/si\\_fse/servlet/login.html](https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html).

### Vos contacts :

<p><b>Projets concernant le PLIE du Pays de Caen</b></p>	<p><b>CALMEC</b>          CIDEME - 1, place de l'Europe          14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR          02-31-39-39-00</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Contact AGIBN :</b>          Nicolas GODEMENT, gestionnaire FSE  <a href="mailto:n.godement@calmec.fr">n.godement@calmec.fr</a></li> <li>● <b>Contacts équipe d'animation du PLIE :</b>          Teddy BOISSET, Directeur  <a href="mailto:t.boisset@calmec.fr">t.boisset@calmec.fr</a>          Valérie OURRY-GLIPPA, responsable Animation Dispositif PLIE  <a href="mailto:v.ourryglippacalmec.fr">v.ourryglippacalmec.fr</a></li> </ul>
<p><b>Projets concernant le PLIE du Cotentin</b></p>	<p><b>MEF :</b>          1, rue d'Anjou          50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN          02-33-01-64-71</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Contact AGIBN :</b>          Nadège BOISSEE, gestionnaire FSE  <a href="mailto:plie@mef-cotentin.com">plie@mef-cotentin.com</a></li> <li>● <b>Contact équipe d'animation du PLIE :</b>          Laure PRUNIER, Directrice du PLIE  <a href="mailto:lprunier@mef-cotentin.com">lprunier@mef-cotentin.com</a></li> </ul>
<p><b>Projets concernant le PLIE du Pays d'Auge Nord</b></p>	<p><b>Syndicat mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge :</b>          2, rue des corsaires          14600 HONFLEUR          02-31-89-70-47</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Contact AGIBN :</b>          Jeannette DEVLIEGHERE, gestionnaire FSE  <a href="mailto:jeannette.devlieghere@plie-pan.org">jeannette.devlieghere@plie-pan.org</a></li> <li>● <b>Contact équipe d'animation du PLIE :</b>          Jean-Baptiste HORVAT, Directeur  <a href="mailto:jean-baptiste.horvat@plie-pan.org">jean-baptiste.horvat@plie-pan.org</a></li> </ul>

## 6. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les dossiers retenus seront évalués en fonction des critères suivants :

- Coût de l'action et corrélation entre le montant et la qualité de l'opération
- Moyens humains et matériels mobilisés. Compétences de la structure et de son personnel, afférent à l'opération notamment dans l'accompagnement des publics
- Connaissance du territoire. Capacité à travailler en partenariat sur le territoire de candidature
- Capacité du porteur à répondre aux exigences du FSE (capacité de gestion technique et financière)
- Clarté du projet :
  - ✓ Objectifs clairs et résultats attendus bien définis
  - ✓ Activités bien définies et pertinentes
  - ✓ Indicateurs bien définis
- Plus-value du projet par rapport au droit commun
- Caractère innovant du projet
- Pertinence du projet par rapport aux besoins des participants du PLIE
- Prise en compte du principe horizontal de l'égalité entre les femmes et les hommes

23

## 7. CONVENTIONNEMENT DU BENEFICIAIRE RETENU

Le bénéficiaire retenu signera une convention avec l'AGIBN et sera soumis aux obligations du Fonds Social Européen.

### ➤ **Engagement de l'opérateur bénéficiaire d'une subvention FSE :**

L'octroi d'un financement européen soumet l'organisme bénéficiaire à un certain nombre d'obligations visant au respect des principes et règles de bonne gestion des aides publiques. L'opérateur qui fera l'objet d'un conventionnement avec le PLIE s'engage obligatoirement à respecter ces principes et règles de bonne gestion décrites dans le dossier de dépôt.

### ➤ **Indicateurs d'évaluation des résultats des opérations**

- Capacité et potentiel des participants notamment lors des situations de travail : documents justificatifs comme contrats de travail, certificats de compétences, création d'entreprise...
- Progression du parcours du participant (mention des démarches effectuées, ex : amélioration de la mobilité...)
- Capacité du participant à s'insérer dans des dispositifs de droit commun (mention des démarches effectuées...)
- Accès à la formation (mention des démarches effectuées)
- Amélioration des conditions de vie matérielle telles que demandes d'aides financières, accès place de crèche, aide au logement, surendettement ... et résolution des freins périphériques à l'accès à l'emploi.

## ➤ Les règles financières

- Application des options coûts simplifiés.
- Application du périmètre global des ateliers et chantiers d'insertion (prise en compte de toutes les dépenses et ressources).
- Preuves de réalisation : renseignement des indicateurs sur les caractéristiques des participants, fiches de présence émargées et signées par le participant et contresignées par le responsable de l'action, attestations ASP, bilans de l'action.
- Preuves d'acquittement : attestation du commissaire au compte ou du comptable public (mention « payé »), et /ou relevés bancaires.
- Les bilans intermédiaires et le bilan final seront transmis sur ma « démarche FSE ».
- Le paiement du solde sera déclenché après contrôle de service fait par l'AGIBN.
- En déposant sa candidature, l'opérateur accepte de se soumettre à toutes vérifications préalables des éléments et pièces transmis, et à tous contrôles sur place, menés par le service de gestion de l'AGIBN, ou par toutes autorités de contrôle et d'audits nationales ou communautaires dans le cadre des règlements en vigueur.
- Le bénéficiaire de la subvention dépose sa candidature en toute connaissance des règles et des délais de traitement liées aux obligations de l'AGIBN et du Fonds Social Européen : Instruction, Conventionnement, Contrôle de Service Fait. A ce titre, le bénéficiaire doit s'assurer d'une capacité financière suffisante pour faire face au besoin en fonds de roulement qui en découle. Le paiement de l'opération sera réalisé sous réserve de la validation du CSF et la production de toutes les pièces justificatives demandées. Les règles de paiement sont également conditionnées aux versements de l'Autorité de Gestion à l'AGIBN.

## 8. DELAIS

- **Date de lancement de l'appel à projets : 27/01/2020**
- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature dans "Ma démarche FSE" : le 09/03/2020**



## 9. GLOSSAIRE

**Organisme Intermédiaire (OI) :** structure habilitée à redistribuer du FSE

**Candidat :** structure qui répond à un appel à projet lancé par l’OI. Un candidat peut répondre à un ou plusieurs projets d’un ou de plusieurs PLIE.

**Demande de subvention :** Une demande de financement renseignée par le candidat dans le système informatique "Ma démarche FSE" qui décrit le projet ainsi que les caractéristiques principales de la structure.

**Convention :** Un candidat dont le projet a été retenu signe une convention avec l’OI et devient un bénéficiaire.

**Bénéficiaire :** Le candidat retenu signe une convention et devient bénéficiaire.

**Opération :** Mission confiée au bénéficiaire pour des participants du PLIE. Elle peut être décomposée en actions.

**Participant :** Personne accompagnée dans le cadre du dispositif PLIE.

**Bilan d’exécution :** Etat déclaratif de réalisation de l’opération sur le plan quantitatif, qualitatif et financier. Le bilan peut être intermédiaire ou final. Il est à renseigner dans Ma démarche FSE

**Contrôle de Service Fait (CSF) :** Vérification qualitative, quantitative et financière de l’opération conventionnée avec le bénéficiaire.

**Ma démarche FSE :** Logiciel mis en place pour gérer de façon dématérialisée les programmes FSE. Il permet de suivre et de gérer en temps réel l'ensemble des étapes d'un dossier de demande de subvention (du dépôt de la demande, jusqu'au paiement final de la subvention).